

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 13002

Numéro SIREN : 341 699 106

Nom ou dénomination : ATARI

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt 58317

ATARI

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.981.527.29 euros
Siège social : 25 rue Godot de Mauroy, 75009 Paris
341 669 106 RCS Paris

(la « Société »)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2021

EXTRAITS

[.....]

DEUXIEME DELIBERATION

Démission de Monsieur Frédéric Chesnais de son mandat de directeur général et nomination d'un nouveau directeur général – détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

Le Président indique au Conseil d'administration que Monsieur Frédéric Chesnais a fait part de son intention de démissionner avec effet à compter du 6 avril 2021 de son mandat de directeur général de la Société et qu'il appartient en conséquence au Conseil d'administration de désigner un nouveau directeur général.

Le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce relative à l'option pour l'unicité ou la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, décide à l'unanimité que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, et pour la durée de son mandat d'administrateur, par le président du conseil d'administration, Monsieur Wade J. Rosen, qui est ainsi nommé Directeur Général à compter du 6 avril 2021 et prendra à compter de cette date le titre de président-directeur général de la Société.

Monsieur Wade J. Rosen, présent à la réunion, déclare accepter ses fonctions, remercie le Conseil d'administration et déclare ne faire l'objet d'aucune mesure ni n'être soumis à aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Monsieur Wade J. Rosen, en sa qualité de président-directeur général, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

En accord avec Monsieur Wade J. Rosen, le Conseil d'administration décide que celui-ci ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de président-directeur général. Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation des justificatifs.

TROISIEME DELIBERATION
Pouvoirs pour formalités légales

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes des présentes.

Extraits certifiés conformes



Monsieur Wade J. Rosen
Président – Directeur Général